



DELIBERATIONS

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 9 FEVRIER 2023 :

0 Approbation des procès-verbaux des conseils d'administration (07 et 15/12/2022)

1 Présentation de l'audit initial interne par le directeur départemental du SDIS

2 Affaires administratives et financières

- 2-1 Adoption du budget primitif 2023
- 2-2 Organisation des séances du Conseil d'Administration et du Bureau à distance
- 2-3 Amicale du personnel de l'Etat-Major, des personnels administratifs et techniques travaillant dans les centres de secours ou des retraités ayant travaillé pour le SDIS de la Manche – Attribution d'une subvention de fonctionnement en 2023
- 2-4 Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP) - Subvention de fonctionnement pour l'année 2023

3 Logistique et patrimoine

- 3-1 Fin de mise à disposition de l'ancien centre de secours de SAINT-CLAIR-SUR-ELLE
- 3-2 Ancien centre d'intervention et de secours de GRANVILLE – Retour de biens mis à disposition par la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer
- 3-3 Adoption du plan d'équipement 2023

4 Ressources Humaines

- 4-1 Présentation du rapport social unique
- 4-2 Tableau des effectifs – PATS - Transformation de postes
- 4-3 Tableau des effectifs – SPP - Transformation de postes
- 4-4 Mise en place d'un partenariat avec le CFA du bâtiment de COUTANCES

5 Opération

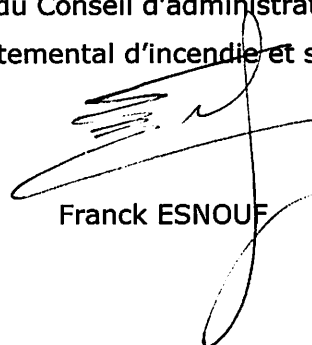
5-1 Astreinte informatique et transmission

Le présent recueil est mis à la disposition du public en ligne sur le site SDIS50.fr à compter du 28 Février 2023.

Je soussigné Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration, certifie exacte la liste des actes, ainsi que la date de publication indiquée ci-dessus.

Fait à SAINT-LO, le 15 Février 2023

Le Président du Conseil d'administration du service
départemental d'incendie et secours



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **09 Février 2023 à 10h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 20 Janvier 2023

Etaient présents : M. le PREFET, M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL SORIEUL, MHC JAEGLE, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, LCL LION, LCL MAILLARD, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme GUIOT, M. HUET (*payeur départemental*), Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Odile LEFAIX-VERON

RAPPORT N° 2-1

Objet : Adoption du projet de budget primitif 2023

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1424-1 et suivants, et les articles R. 1424-1 et suivants ;

Vu le débat d'orientations budgétaires 2023 engagé à l'occasion de la séance du conseil d'administration en date du 7 décembre 2022 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à la majorité (1 abstention) :

• **APPROUVE** le budget primitif 2023, présenté par chapitre, équilibré en dépenses et en recettes aux montants suivants :

Section de fonctionnement : 47 349 829.88 €

Section d'investissement : 22 972 820.54 €

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,

Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **09 Février 2023 à 10h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 20 Janvier 2023

Etaient présents : M. le PREFET, M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL SORIEUL, MHC JAEGLE, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, LCL LION, LCL MAILLARD, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme GUIOT, M. HUET (*payeur départemental*), Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Odile LEFAIX-VERON

RAPPORT N° 2-2

Objet : Organisation des séances du Conseil d'Administration et du Bureau à distance.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1424-1 et suivants, et les articles R. 1424-1 et suivants ;

Vu la loi n°2013-1005 du 12 novembre 2013 habilitant le Gouvernement à simplifier les relations entre l'administration et les citoyens ;

Vu l'ordonnance n°2014-1329 du 6 novembre 2014 relative aux délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

Vu le décret n° 2014-1627 du 26 décembre 2014 relatif aux modalités d'organisation des délibérations à distance des instances administratives à caractère collégial ;

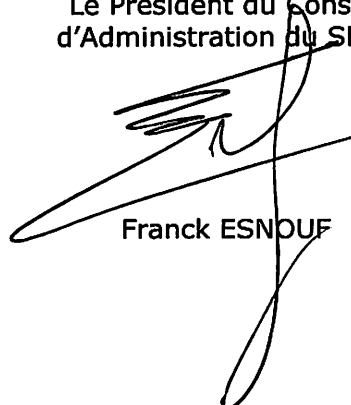
Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **VALIDE** le recours aux conférences audiovisuelle et téléphonique pour les réunions du conseil d'administration et du bureau,

- **APPROUVE** la révision du règlement intérieur du conseil d'administration du SDIS de la Manche, en annexe.

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS

A handwritten signature in black ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned over the printed name 'Franck ESNOUF' and extends upwards into the title area.

Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **09 Février 2023 à 10h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 20 Janvier 2023

Etaient présents : M. le PREFET, M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL SORIEUL, MHC JAEGLE, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, LCL LION, LCL MAILLARD, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme GUIOT, M. HUET (*payeur départemental*), Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Odile LEFAIX-VERON

RAPPORT N° 2-3

Objet : Amicale du personnel de l'Etat-Major, des personnels administratifs et techniques travaillant dans les centres de secours ou des retraités ayant travaillé pour le SDIS de la Manche – attribution d'une subvention de fonctionnement pour l'année 2023.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1424-1 et suivants, et les articles R. 1424-1 et suivants ;

Vu le Code du travail, et notamment les articles R. 3262-5, R. 3262-13, et R. 3262-14 ;

Vu l'ordonnance n°67-830 du 27 septembre 1967 relative à l'aménagement des conditions du travail en ce qui concerne le régime des conventions collectives, le travail des jeunes et les titres-restaurant, et notamment son article 19 ;

Vu la demande de subvention adressée par l'amicale du personnel de l'Etat-Major, des personnels administratifs et techniques travaillant dans les centres de secours ou des retraités ayant travaillé pour le SDIS de la Manche ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **2 808 €** à l'amicale du personnel de l'Etat-Major, des personnels administratifs et techniques

travaillant dans les centres de secours ou des retraités ayant travaillé pour le SDIS de la Manche pour l'année 2023,

- **DECIDE** de reverser le montant chèques déjeuner perdus ou périmés de l'année précédente, non présentés à l'encaissement dans les délais légaux, et dont la contre-valeur est répartie annuellement par le prestataire entre les entreprises et collectivités clients au prorata de leurs commandes, à l'amicale du personnel de l'Etat-Major pour un montant de **1 165 €** pour l'année 2023
- **PRÉCISE** que cette dépense sera imputée sur le compte 65748 du budget 2023.

Certifié exécutoire
Le Président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **09 Février 2023 à 10h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 20 Janvier 2023

Etaient présents : M. le PREFET, M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL SORIEUL, MHC JAEGLE, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, LCL LION, LCL MAILLARD, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme GUIOT, M. HUET (*payeur départemental*), Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Odile LEFAIX-VERON

RAPPORT N° 2-4

Objet : Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France (ODP) - Subvention de fonctionnement pour l'année 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1424-1 et suivants, et les articles R. 1424-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2-2 du 18 décembre 2012 précisant les modalités de calcul et d'évolution de la subvention versée à l'ODP ;

Vu la demande présentée par l'œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

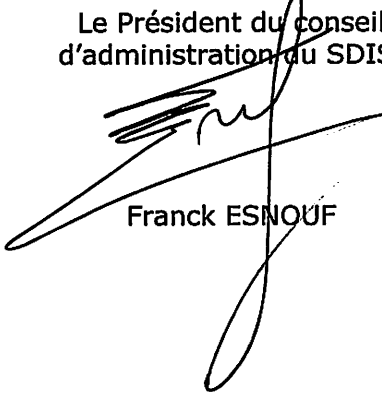
Considérant la mission d'entraide et les objectifs solidaires et sociaux que s'est assignée l'association ODP au bénéfice exclusif des sapeurs-pompiers et des personnels administratifs et techniques spécialisés, et de leurs familles ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de **4 238 €** à l'œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France pour l'année 2023,

- **PRECISE** que cette dépense sera imputée sur le compte 6574 du budget 2023.

Certifié exécutoire
Le Président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **09 Février 2023 à 10h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 20 Janvier 2023

Etaient présents : M. le PREFET, M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL SORIEUL, MHC JAEGLE, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, LCL LION, LCL MAILLARD, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme GUIOT, M. HUET (*payeur départemental*), Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Odile LEFAIX-VERON

RAPPORT N° 3-1

Objet : Fin de mise à disposition de l'ancien Centre de Secours (CS) de SAINT-CLAIR-SUR-ELLE – Retour de biens mis à disposition par la communauté d'agglomération SAINT-LO AGGLO

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1424-17 et R. 1425-2 ;

Vu la convention du 1^{er} décembre 1999 de la Communauté de Communes de l'Elle mettant à disposition du SDIS les biens immeubles nécessaires au fonctionnement des services d'incendie et de secours situés dans l'enceinte du centre de secours de SAINT-CLAIR-SUR-ELLE ;

Vu la fusion de la Communauté de communes de l'Elle avec d'autres communautés de communes pour former la communauté d'agglomération de SAINT-LO AGGLO depuis le 1^{er} janvier 2014 ;

Considérant que suite à la construction du nouveau centre d'incendie et de secours de SAINT-CLAIR-SUR-ELLE, le SDIS n'occupe plus ces locaux mis à disposition par la communauté d'agglomération de SAINT-LO AGGLO depuis le 24 mai 2022 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

• **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à engager les démarches pour procéder au retour de l'ensemble des biens ci-dessous dans le patrimoine de la communauté d'agglomération de SAINT-LO AGGLO :

Numéro d'inventaire inventaire	Libellé	Date d'acquisition	Montant	Durée d'amortissement	Montant des amortissements	Valeur nette comptable
ANT212029 *	CS ST CLAIR SUR ELLE	01/01/2000	110 139,09	Pas d'amortissement		
ANT212075 *	TRAV CS ST CLAIR SUR ELLE	31/12/2002	3 279,31	Pas d'amortissement		
STCLAIRSURELLE17	TRAVAUX ST CLAIR SUR ELLE 2017	13/09/2017	57 538,50	30	9 585,00	47 953.50
STCLAIRSURELLE18	TRAVAUX CS ST CLAIR SUR ELLE	04/10/2018	26 768,59	30	3 568,00	23 200,59
13 ST CLAIR SUR ELLE	TRAVAUX CS DE ST CLAIR SUR ELL	02/09/2013	1 552,70	30	459,00	1 093,70

* Biens mis à disposition au moment de la départementalisation le 1^{er} janvier 2000.

Ainsi qu'au compte 21715 « Terrains bâtis reçus au titre d'une mise à disposition » du bien suivant :

Numéro d'inventaire	Libellé	Date d'acquisition	Montant	Durée d'amortissement	Montant des amortissements	Valeur nette comptable
_ANT21008	_TERRAIN CS ST CLAIR SUR ELLE	01/01/2000	127,60	pas d'amortissement		

Certifié exécutoire
Le Président du conseil
d'administration du SDIS,

Franck ESMOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **09 Février 2023 à 10h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 20 Janvier 2023

Etaient présents : M. le PREFET, M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL SORIEUL, MHC JAEGLE, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, LCL LION, LCL MAILLARD, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme GUIOT, M. HUET (*payeur départemental*), Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Odile LEFAIX-VERON

RAPPORT N° 3-2

Objet : Ancien centre d'intervention et de secours de Granville – Retour de biens mis à disposition par la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L. 1424-17 et R. 1425-2 ;

Vu la convention de décembre 1999 entre la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer mettant à disposition du SDIS les biens immeubles nécessaires au fonctionnement des services d'incendie et de secours situés dans l'enceinte du centre de secours Granville,

Considérant que suite à la construction du nouveau centre d'incendie et de secours de Granville, le SDIS n'occupe plus ces locaux mis à disposition de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer depuis le 18 Janvier 2016,

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **AUTORISE** Monsieur le Président du conseil d'administration à engager les démarches pour procéder au retour de l'ensemble des biens ci-dessous dans le patrimoine de la Communauté de Communes de Granville Terre et Mer :

Numéro d'inventaire	Libellé	Date d'acquisition	Montant	Durée d'amortissement	Montant des amortissements	Valeur nette comptable
ANT212096	TRAV CSP GRANVILLE	31/12/2002	107 477,33	non amortissable		
11GRANVILLE	TRAVAUX GRANVILLE PARFONTERIE	15/03/2011	3 677,46	30	1 342,00	2 335,46
12GRANVILLE0001	MISE EN CONFORMITÉ DES CENTRES	31/07/2012	10 018,99	30	2 997,00	7 021,99
2004-859/0312	TRAVAUX CSP GRANVILLE	31/12/2004	5 898,94	30	3 546,00	2 352,94
2005-1286/GRANVILLE	RELEVÉ TOPO GRANVILLE	31/12/2005	2 900,30	30	1 649,00	1 251,30
2009-2836/GRANVILLE	TRAVAUX CSP GRANVILLE	18/01/2009	727,17	30	325,00	402,17

* Biens mis à disposition au moment de la départementalisation le 1^{er} janvier 2000.

Certifié exécutoire
Le Président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **09 Février 2023 à 10h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 20 Janvier 2023

Etaient présents : M. le PREFET, M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAY*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL SORIEUL, MHC JAEGLE, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, LCL LION, LCL MAILLARD, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme GUIOT, M. HUET (*payeur départemental*), Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Odile LEFAIX-VERON

RAPPORT N° 3-3

Objet : Volet 2023 du plan d'équipement

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1424-1 et suivants, et les articles R. 1424-1 et suivants ;

Vu la délibération n° 2-1 du 9 février 2023 portant adoption du budget primitif de 2023 ;

Vu la délibération n° 3-1 du 26 juin 2012 relative à la présentation synthétique des travaux relatifs au plan d'équipement et à la prospective budgétaire sur la période 2012/2021 ;

Vu la délibération n° 2-1 du 12 décembre 2017 relative à la mise en œuvre du schéma départemental d'analyse et de couverture des risques (SDACR) pour les années 2018-2022 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 décembre 2017 relatif à la mise en application du SDACR ;

Vu l'avis favorable de la commission logistique du 12 avril 2018 ;

Vu la délibération n° 3-4 du conseil d'administration du 26 juin 2018 relative à l'adoption du projet d'établissement 2018-2022 ;

Vu la délibération n° 2-1 du conseil d'administration du 18 décembre 2018 portant sur une prospective du plan d'équipement du parc engins pour les exercices 2019 à 2028 ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du Conseil d'Administration ;

Le Conseil d'Administration après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la programmation actualisée pour l'exercice 2023, ci-dessous :

Engin	Amortissement (années)	Prospective initiale			Programmation proposée pour 2023		Observations
		Nombre renouvelé 2023	Total 2023	Evolution tarifaire 2023	Nombre renouvelé 2023	Total 2023	
Berce	25	1	84 909 €	90 000 €	-		Besoin reporté ultérieurement
CCF	20	1	219 702 €	267 084 €	1	270 000 €	En fin d'année 2022, acquisition d'un CCF en amont du plan d'équipement 2023 au regard des difficultés de réparations de 2 CCF sur 3 accidentés en Gironde + 1 besoin de 4 CCF sur plusieurs années identifié - Subvention en 2023 de l'Etat à hauteur de 50% pour achat de 2 CCF
EPS 30	20	1	544 480 €	705 000 €	1	705 000 €	
FPT	20	2	473 368 €	556 500 €	-		Besoin remplacé par 2 CCRM
FPTL	15	1	210 150 €	210 000 €	-		Besoin remplacé par 1 CCRM
VSR M	15	1	219 172 €	221 000 €	1	221 000 €	
MPR	25	2	80 664 €	86 000 €	-		Absence de besoin
VL segment économique et inférieur	10	4	64 531 €	90 748 €	4	90 748 €	
VL segment moyen inférieur	10	2	41 181 €	52 000 €	-		Besoin remplacé par 1 VLI
VL Break	10	4	84 060 €	93 040 €	2	46 520 €	
VLHR	15	2	51 795 €	59 000 €	1	29 500 €	

Engin	Nombre 2020	Amortissement (années)	Prospective initiale			Programmation		Observations
			Nombre renouvelé 2021	Total 2021	Evolution tarifaire 2021	Nombre renouvelé 2021	Total 2021	
VSAV								
VTP								
VTU								
CCF								
	CCF / CCI	17	20	1	213 257 €	205 800 €	1	205 800 €
	CSL	9	15	1	15 453 €	21 850 €	0	
CCRM	FPT	60	20	4	918 961 €	988 104 €	4	988 104 €
	FPTL	7	15	1	203 985 €	195 346 €	1	195 346 €
VBRID	VSR M	15	15	1	212 741 €	203 000 €	1	203 000 €
	MPR	26	25	2	78 297 €	85 000 €	0	
VLI	VID	22	15	2	53 366 €	47 800 €	2	47 800 €
	VL Segment économique et inférieur	46	10	8	125 275 €	169 500 €	8	169 500 €
VL Hydrogène	VLB - VRC	70	10	8	163 188 €	160 432 €	8	160 432 €
	VLOG	3	5	1	40 179 €	37 000 €	1	37 000 €
Révision échelle	VLTT / VLHR	24	15	2	50 275 €	60 100 €	2	60 100 €
	VSAV	75	10	8	795 911 €	797 808 €	7	698 082 €
	VTP	13	15	1	23 180 €	24 200 €	1	24 200 €
	VTU	36	20	1	37 294 €	36 800 €	1	36 800 €
	Véhicule appui reconditionnement EPI	0	20				1	200 000 €
					2 931 361 €	3 032 740 €		3 026 164 €
						101 379 €		
						3,46%		

• **VALIDE** les ajustements sur le plan d'équipement 2023.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,


Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **09 Février 2023 à 10h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 20 Janvier 2023

Etaient présents : M. le PREFET, M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL SORIEUL, MHC JAEGLÉ, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, LCL LION, LCL MAILLARD, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme GUIOT, M. HUET (*payeur départemental*), Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Odile LEFAIX-VERON

RAPPORT N° 4-1

Objet : Présentation du rapport social unique

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1424-1 et suivants, et les articles R. 1424-1 et suivants ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 231-1 et suivants ;

Vu le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 relatif à la base de données sociales et au rapport social unique dans la fonction publique ;

Vu l'avis favorable du comité social territorial réuni en sa séance du 1^{er} février 2023 ;

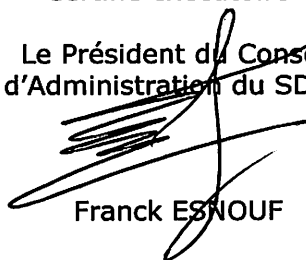
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du Conseil d'Administration ;

Le Conseil d'Administration,

- **PREND ACTE** du rapport social unique, établi en 2022, au titre de l'année 2021, dont la synthèse est présentée en annexe.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS,



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **09 Février 2023 à 10h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 20 Janvier 2023

Etaient présents : M. le PREFET, M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELET, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL SORIEUL, MHC JAEGLE, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, LCL LION, LCL MAILLARD, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme GUIOT, M. HUET (*payeur départemental*), Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Odile LEFAIX-VERON

RAPPORT N° 4-2

Objet : Tableau des effectifs – PATS – Transformations de poste

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1424-1 et suivants et les articles R. 1424-1 et suivants ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L. 313-1 ;

Vu le tableau des effectifs ;

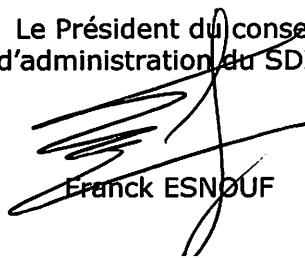
Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni en sa séance du 1^{er} février 2023 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du Conseil d'Administration ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **DECIDE** de transformer au 1^{er} février 2023 :
 - 1 poste de technicien vacant en 1 poste de technicien principal de 2^{ème} classe, à temps complet ;
 - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe vacant en 1 poste d'adjoint administratif à temps complet.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Certifié exécutoire
Le Président du conseil
d'administration du SDIS,


Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **09 Février 2023 à 10h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 20 Janvier 2023

Etaient présents : M. le PREFET, M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL SORIEUL, MHC JAEGLE, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, LCL LION, LCL MAILLARD, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme GUIOT, M. HUET (*payeur départemental*), Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Odile LEFAIX-VERON

RAPPORT N° 4-3

Objet : Tableau des effectifs – SPP – Transformations de postes

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1424-1 et suivants et les articles R. 1424-1 et suivants ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment les articles L. 313-1 et L. 322-1 ;

Vu le Code de la sécurité intérieure, et notamment l'article L. 723-2 ;

Vu le décret n°2016-2033 du 30 décembre 2016 relatif à l'emploi de directeur départemental et de directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours modifié ;

Vu le tableau des effectifs ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni en sa séance du 1^{er} février 2023 ;

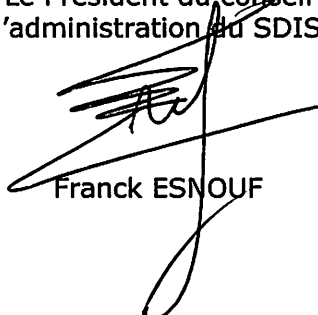
Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du Conseil d'Administration ;

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **DECIDE** de transformer au 1^{er} février 2023 :
 - 1 poste de colonel hors-classe en 1 poste de colonel, à temps complet,
 - 1 poste de capitaine vacant en 1 poste de lieutenant 1^{ère} classe à temps complet,

- 7 postes de sergent en 7 postes d'adjudant.
- **PRECISE** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2023.

Certifié exécutoire
Le Président du conseil
d'administration du SDIS,



Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **09 Février 2023 à 10h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 20 Janvier 2023

Etaient présents : M. le PREFET, M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL SORIEUL, MHC JAEGLE, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, LCL LION, LCL MAILLARD, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme GUIOT, M. HUET (*payeur départemental*), Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Odile LEFAIX-VERON

RAPPORT N° 4-4

Objet : Mise en place d'un partenariat avec le CFA du bâtiment de COUTANCES

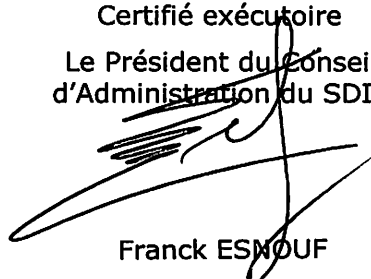
Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1424-1 et suivants et les articles R. 1424-1 et suivants ;

Vu le rapport de présentation adressé à chaque membre du conseil d'administration,

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité :

- **VALIDE** la mise en place d'un partenariat entre le SDIS et le CFA du bâtiment de COUTANCES,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer une convention de partenariat entre le SDIS et le CFA du bâtiment de COUTANCES, reprenant les principes et les conditions décrits dans le rapport de présentation,
- **DELEGUE** au Bureau du Conseil d'Administration du SDIS l'examen de tout autre document sur ce sujet afin qu'il autorise le Président à le signer.

Certifié exécutoire
Le Président du Conseil
d'Administration du SDIS


Franck ESNOUF

CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE
ET DE SECOURS DE LA MANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le conseil d'administration du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Manche s'est réuni le **09 Février 2023 à 10h00**, à la Direction Départementale du Service d'Incendie et de Secours de la Manche, sous la présidence de Monsieur Franck ESNOUF, Président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours.

Date de la convocation : 20 Janvier 2023

Etaient présents : M. le PREFET, M. FRIGOUT, M. GALBADON, Mme COLLETTE (*représentante de M. GOSSELIN*), Mme GRASSET, Mme LEFAIX-VERON, Mme LEGER-LEPAYSANT, M. LELONG, Mme NOUVEL, Mme CASTELEIN, Mme BOUFFARD (*représentant M. COLOMBEL*), Mme DEFOY, M. LEDOYEN, M. RICHOMME, M. VARIN.

Etaient absents : Mme BOURY (*ainsi que sa suppléante Mme HOMMET*), M. COQUELIN (*ainsi que sa suppléante Mme BOISGERAULT*), M. DELAUNAY (*ainsi que son suppléant M. DENIS*), M. DESSEROUER (*ainsi que sa suppléante Mme LE GOFF*), Mme FAUVEL (*ainsi que son suppléant M. BRAUD*), M. GOSSELIN (*représenté par sa suppléante Mme COLLETTE*), M. COLOMBEL (*représenté par sa suppléante Mme BOUFFARD*), M. FEDINI (*ainsi que son suppléant M. FOSSEY*), M. LAMBERT (*ainsi que son suppléant M. AUBRAYS*).

Assistaient également :

- en tant que membres avec voix consultative : COL SORIEUL, MHC JAEGLE, Mme BOURDEL, LTN CHARRIE, CDT DUCHEMIN, ADJ MAYEUR.
- M. MACÉ, LCL LURTON, CDT POISSON, LCL LION, LCL MAILLARD, LCL POULAIN, LCL QUÉTIER, M. PUISNEY, Mme GUIOT, M. HUET (*payeur départemental*), Mme FRIGOUT.

Secrétaire de séance : Mme Odile LEFAIX-VERON

RAPPORT N° 5-1

Objet : Astreinte informatique et transmission

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 1424-1 et suivants, et les articles R. 1424-1 et suivants ;

Vu le Code général de la fonction publique, et notamment l'article L.611-2 ;

Vu le décret n° 2001-623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels *gérés* par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur ;

Vu le décret n° 2002-148 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des permanences au bénéfice de certains personnels *gérés* par la direction générale de l'administration du ministère de l'Intérieur ;

Vu le décret n° 2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de la rémunération ou de la compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2015-415 du 14 avril 2015 relatif à l'indemnisation des astreintes et à la compensation ou à la rémunération des interventions aux ministères chargés du développement durable et du logement ;

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial réuni en sa séance du 1^{er} février 2023 ;

Vu le rapport de présentation remis à chaque membre du Conseil d'Administration ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré et, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'instituer un régime d'astreinte d'exploitation pour le service informatique et transmission selon les modalités déterminées dans le règlement d'astreinte à compter du 1^{er} mars 2023.

Certifié exécutoire

Le Président du Conseil
D'administration du SDIS,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Franck ESNOUF', written over the printed name.

Franck ESNOUF